

déprimant que l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) nous les représente. J'ai été dans le commerce de nombreuses années, et je n'ai jamais jugé utile de parler des mauvais jours et du fléchissement des affaires. Je préfère souligner les beaux jours. Lorsque je reviens après une excellente journée, je dis aux commis: "Je vous félicite, vous avez bien réussi hier; voyons s'il n'est pas possible de faire encore mieux". Nous avons persisté à nous agrandir non par excès d'optimisme, mais toujours en envisageant le beau côté des choses. J'estime que si l'honorable député de Cap-Breton-Sud se joignait aux autres honorables représentants de la Nouvelle-Ecosse et des autres Provinces maritimes pour faire plus de réclame au lieu de débiter des jérémiades, il se tirerait mieux d'affaire.

M. GILLIS: Avant que l'honorable député reprenne son siège,—et il le reprendra bientôt, je crois.

M. ISNOR: Pas du tout.

M. GILLIS: Répondrait-il à une question?

Une VOIX: Si elle est sensée.

M. ISNOR: Posez-là tout de même.

M. GILLIS: J'ai soulevé quatre points ce soir et j'ai demandé qu'on accorde les permis nécessaires à quatre petites usines et établissements qui n'attendent que ces permis pour entrer en exploitation.

M. ISNOR: Je croyais que l'honorable député allait poser une question. Il commence par énumérer certains points.

M. GILLIS: L'honorable député est-il en faveur qu'on accorde les contingents et les permis nécessaires pour que ces quatre petites usines puissent être exploitées?

Une VOIX: Non.

M. ISNOR: Qui a dit non?

M. GILLIS: Veut-on dire que ces usines n'ont pas leur raison d'être?

M. ISNOR: Je répondrai moi-même à cette question, et ce ne sera pas par la négative. On ne saurait m'attribuer de tels motifs. Je tiens tout autant que l'honorable député de Cap-Breton-Sud à ce qu'on donne suite à sa proposition, mais je veux qu'on procède de la bonne façon.

M. GILLIS: Nous attendons depuis un an et demi.

M. ISNOR: L'autre jour, l'honorable député a longuement exposé la question des fèves au lard en prenant comme exemple la boîte servant à la mise en conserve du poulet. L'industrie canadienne, en général, reconnaît

que cette boîte n'est pas à conseiller, qu'elle n'est pas recommandable au point de vue commercial et qu'on ne saurait escompter de succès pour l'avenir en utilisant une boîte de sept onces.

M. GILLIS: Il s'agit de l'entreprise privée.

M. ISNOR: On le reconnaît, d'une façon générale, et c'est pourquoi les industriels se servent plutôt de la boîte de vingt onces. Simple profane, l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud devrait au moins se plier à cet avis, qui est celui d'industriels; il est le fruit d'une longue expérience. En ce qui concerne les fèves, nous nous trouvons à Halifax à peu près dans une situation analogue, même si elle n'était pas aussi difficile à certains égards. Il y a quelques années, une de nos entreprises importantes était obligée de fermer ses portes parce qu'elle ne pouvait pas se procurer de boîtes à conserves. Mais elle n'aurait pas employé ces petites boîtes de sept onces, même si elle avait pu s'en procurer, car leur emploi n'aurait pas été d'une saine pratique commerciale.

L'honorable député demande ensuite si je suis en faveur de la proposition voulant qu'on accorde un contingent additionnel de sucre à la société Maclean Brothers. Il ne faut pas oublier que cela nous obligerait à diminuer celui des consommateurs, qui tiennent à avoir tout le sucre qui leur revient. Il s'agissait de décider s'il convenait de relever le contingent de cette société, de lui accorder plus de sucre qu'à d'autres entreprises au service du public et, par voie de conséquence, de diminuer la ration des consommateurs pour relever celle de Maclean Brothers. C'est là affaire de jugement. Si l'on avait pu accorder plus de sucre à la société sans en enlever à d'autres, j'aurais, comme l'honorable député, préconisé l'octroi à Maclean Brothers du contingent additionnel dont elle avait besoin.

L'autre cas mentionné par l'honorable député portait également sur le sucre.

M. GILLIS: Il s'agit du sucre dans un cas et de la mélasse dans l'autre.

M. ISNOR: Deux produits rationnés. L'honorable député est en faveur des régies, alors que je favorise une réglementation mitigée, comme on l'a dit ce soir. J'étais en faveur des régies pendant la guerre, mais j'estime que leur suppression graduelle est nécessaire dans l'intérêt des commerçants aussi bien que des consommateurs.

Je passe maintenant à la question des travaux publics. J'ignore dans quelle mesure ils serviront la population à l'avenir. Ce ne sont là, bien entendu, que des mesures temporaires. J'appuierai sans réserve tout projet